
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

SERVICES OFFERTS AUX RETRAITÉS

L'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), désirant accentuer et faire fructifier le plus possible des liens avec ses retraités, affirme sa volonté de favoriser et de soutenir, de diverses manières, la participation volontaire de ceux-ci à sa mission universitaire. Dans ce cadre, elle désire maintenir des rapports professionnels de qualité avec ses retraités et entend mettre à leur disposition certains services dans la mesure de ses moyens.

Le but du présent document vise à rendre accessible et mettre à jour périodiquement l'information relative à l'ensemble des services offerts par l'Université du Québec à Chicoutimi à ses retraités.

SERVICES OFFERTS AUX RETRAITÉS

Reconnaissant les membres de l'Association des retraités, l'Université offre à ceux-ci les services suivants, et ce, selon les politiques et procédures en vigueur :

a) Services de la bibliothèque

Les services généraux de la bibliothèque sont offerts aux personnes retraitées de l'Université à l'exclusion de deux services qui sont associés à des ententes avec des partenaires externes qui prévoient un accès exclusif aux étudiants, employés de l'UQAC et professeurs retraités. Ces deux services sont :

- prêts entre bibliothèques ;
- accès à distance aux collections électroniques payantes (banques de données, périodiques et monographies électroniques).

b) Activités socio-culturelles

L'Université accorde à ses retraités un accès aux activités socio-culturelles et ateliers de formation offerts à ses employés par les Services aux étudiants, et ce, aux mêmes conditions que celles qui prévalent pour les employés.

c) Activités sportives

L'Université accorde à ses retraités un accès aux activités sportives offertes à ses employés par le Service des activités et aménagements sportifs, et ce, aux mêmes conditions que celles qui prévalent pour les employés. Cela inclut :

- un accès aux activités de la programmation régulière du Pavillon sportif au même tarif que celui des employés ;
- la vignette de stationnement au même tarif que le public statut 3 (tarif actuel de 32\$ pour l'année) ;
- un accès aux activités ponctuelles offertes à l'ensemble de la communauté universitaire, et ce, au même tarif que celui des employés.

d) Participation aux activités universitaires à titre de bénévole

Lorsque les services d'une personne retraitée sont dûment requis par un service ou un département, l'Université favorise le remboursement des frais de stationnement qui sont encourus au cours de l'activité s'il y a lieu, et ce, par le service ou le département concerné.

e) Campagnes promotionnelles

Dans le cadre de campagnes promotionnelles, lorsque l'Université s'associe à des partenaires externes afin de faire bénéficier ses employés de biens ou de services à des tarifs préférentiels, elle tente dans la mesure du possible et selon la nature des ententes, d'en faire profiter les retraités, et ce, que ce soit dans le cadre de ses programmes de promotion de la santé et de l'activité physique, de l'accès à du matériel informatique ou l'accès aux événements culturels sur le campus.